



Séance du Conseil Communal de Jongny

Mercredi 12 juin 2024 : 18h00

Procès-Verbal

Début de la séance à 18 h 00

Le Président M. Grégory Mischler souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers pour la dernière séance de la législature 2024. Il salue la municipalité, le Sergent Christian Hertzeisen, représentant de Police Riviera, Mme Pauline Yezid, l'huissière, le secrétaire municipal M. Bijan Kaveh et le boursier M. Yan Giczi.

La presse n'est pas présente.

L'ordre du jour date du 29 mai 2024, les préavis n° 3-4-5-6-7 et leurs rapports ainsi que l'interpellation de M. P. Wulliamoz sont parvenus aux conseillers dans les délais réglementaires.

L'ordre du jour est accepté sans aucune modification.

1. Appel nominal

Ont fait excuser leur absence :

Messieurs : C. Berchier, M. Cohen, O. Ferrari, D. Gatfield, D. Meister, A. Moutamed, F. Renkens, D. Reymond, P. Stadelmann, J-E. Taverney

Mesdames : D. Durussel, S. Félix

Ont annoncé leur retard :

Messieurs : C. Loup, M. Murisier,

Mesdames : D. Deschenaux-Rochat, E. Pietrolungo,

29 conseillères et conseillers assermentés sont présents. Le quorum de 23 est atteint et la séance est déclarée ouverte.

2. Procès-verbal de la séance du 1 mai 2024

La lecture n'est pas souhaitée une correction est demandée par Mme C. Genovese. Le PV sera modifié et archivé. La secrétaire est remerciée.

3. Communications du bureau

Le Président M. Grégory Mischler revient sur les points suivants :

- Retour sur les votations du 9 juin 2024, le taux de participation est supérieur à 50 %, ce qui est positif
- Rappel des prochaines séances
- Mercredi 11 septembre 2024 dès 19h00 - Salle polyvalente de Jongny qui sera précédée de deux présentations
- Mercredi 9 octobre 2024 dès 20h00 - Salle polyvalente de Jongny
- Mercredi 4 décembre 2024 dès 19h00 - Salle polyvalente de Jongny
- Informations sur la transmission des préavis.

Il informe les Conseillers sur la nouvelle procédure concernant la transmission des préavis municipaux. Ceux-ci seront désormais, envoyés aux conseillers dès la transmission faite de la municipalité au bureau ; ce qui permettra une meilleure préparation en amont des séances. L'accès aux préavis ne devrait pas dépendre de la date de remise du rapport par la commission. Le Président M. Grégory Mischler rappelle la légalité de la démarche comme il a pu le mentionner dans un échange de mail.

4. Communications de la Municipalité

M. J-L. Sansonnens informe l'assemblée que la municipalité a procédé à la clôture du préavis 08-17 « relatif à une demande de crédit de CHF 7'800'000.- pour la construction de trois immeubles de logement à loyer abordable sur les parcelles communales 18, 19, 20 et 21 ». Les dépenses se montent à CHF 7'582'814,3. La valeur comptable des trois immeubles se monte à CHF 8'878'943. L'ensemble des travaux a pu être effectué. Les dépenses effectives sont inférieures au budget, car le montant provisionné pour les imprévus qui n'a pas été utilisé.

Mme C. Murisier explique que la séance d'information prévue lors de la séance du 11 septembre est en lien avec le projet de construction UAPE, crèche. Le F-partenaire communiquera sur le détail du projet.

Mme D. Pittet informe que la commission intercommunale de Lavaux, patrimoine mondial de l'UNESCO a mis sur pied un guide paysage du lavaux numérique. Ce guide est disponible sur l'adresse <https://www.cil-lavaux.ch/guide-paysage>. Le site de la commune fournit également le lien.

Mme N. Pointet n'a pas de communication, elle s'exprimera lors du point 13 de l'ordre du jour.

Mme C. Genovese donne un retour sur l'opération coup de balai du samedi 8 juin 2024. Elle informe que l'opération dans les classe a reçu un écho positif contrairement au coup de balai qui n'a amené que 15 personnes. La veille de celle-ci, elle s'est rendue dans cinq classes de Jongny avec l'équipe de voirie pour une animation. Elle souligne que les élèves sont bien informés sur le tri des déchets.

5. Rapport du bureau

Le Président M. Grégory Mischler demande si la lecture du rapport est souhaitée par l'assemblée, celle-ci n'est pas demandée. Aucune question n'est soulevée.

6. Élection du bureau du Conseil communal

Le Président M. Grégory Mischler rappelle que conformément à la 11 RCC le bureau doit être réélu. Il commence par

1. les scrutateurs : Victoria Murisier et Denise Yezid souhaitent continuer. Il n'y a pas d'autres candidats. Elles sont donc élues.
2. Les scrutateurs suppléants : Jean-Emil Taverney et Rodrigo Leal souhaitent continuer. Il n'y a pas d'autres candidats. Ils sont donc élus.
3. 2ème vice-président(e) : Mme Marie Odile Gubler souhaite continuer. Il n'y a pas d'autres candidats. Elle est élue
4. 1er vice-président(e) : M. Michael Cohen souhaite continuer. Il n'y pas d'autre candidat, il est élu.
5. Président, Le Président, M. Grégory Mischler informe qu'il a eu une discussion avec les vice-présidents. Ceux-ci sont disposés à le remplacer en septembre (période où il ne sera pas présent) et à d'autres occasions tout à fait exceptionnelles si nécessaire. Il indique donc qu'il n'a aucun problème à continuer. Toutefois, si quelqu'un souhaite reprendre la présidence, il retirera sa candidature. Il n'y a pas d'autres candidats au poste de Président. Le Président, M. Grégory Mischler, est réélu par acclamation. Il remercie les membres pour leur confiance.

Le bureau sera composé comme suit :

Président	M. Grégory Mischler
Le premier vice-président	M. Michaël Cohen
La deuxième vice-présidente	Mme Marie-Odile Gubler
Scrutatrices	Mme Victoria Murisier, Mme Denise Yezid
Scrutateurs suppléants	M. Jean-Emil Taverney, Rodrigo Leal

7. Election de la commission des finances et de la commission de gestion

Le Président M. Grégory Mischler projette les noms des personnes ayant confirmés leur désir de faire partie de ces commissions. M. J Pillard et M. Yves Forestier sont nouvellement élus pour la cogest.

M. O. Pignolet prend la parole pour expliquer le rôle de la cogest.

Commission des finances	Brique	Olivier
	Ferrari	Olivier
	Pignolet	Olivier
	Ansermoz	Corinne
	Leal	Rodrigo
	Murisier	Michel
	Gatfield	David
Commission de gestion	Pilliard	Julien
	Forestier	Yves
	Dettwiler	Philippe
	Pignolet	Olivier
	Leal	Rodrigo
	Stadelmann	Pierre
	Wulliamoz	Pierrick

Les deux commissions sont élues par acclamation.

8. Préavis n°3/2024 sur la gestion et les comptes 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Leman (CIEHL)

M. H. Roth donne lecture des conclusions de son rapport.

Le Président M. Grégory Mischler ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote sur le préavis.

Le préavis n° 03/2024 est accepté à l'unanimité

9. Preavis n°4/2023 relatif aux comptes 2023 du Fonds Culturel Riviera (FCR)

Mme Corinne Ansermoz donne lecture des conclusions de son rapport.

Le Président M. Grégory Mischler ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote sur le préavis.

Le préavis n° 04/2024 est accepté à l'unanimité

10. Préavis municipal n°5/2024 relatif à la gestion et aux comptes pour l'année 2023 de la commune de Jongny

Mme M-O Gubler donne lecture des conclusions du rapport en remplacement de M. Pierre Stadelmann.

En préambule, Mme N. Pointet présente un résumé des comptes 2023. Elle rappelle l'excédent de revenu relativement haut CHF 6421'152. Les explications entre l'écart de budget et les comptes réels sont mentionnés dans le rapport. Ces différences sont essentiellement dues aux impôts, même si pour ce point, il s'agit d'un malus, baisse de revenu non prévue à cette ampleur. Il s'agit des impôts sur les personnes physiques qui ont baissés, malgré l'augmentation de la population. Elle note que le trou à ce niveau-là est important et que la commune est satisfaite d'avoir pu récupérer un retour de charges suite à la péréquation. Retour sur les années 2022 et 2023.

Les chiffres clés sont :	Total des charges :	CHF 10,3 millions
	Total des produits :	CHF 10,9 millions
	Taux d'imposition communal :	inchangé depuis la dernière présentation : 69,5
	Valeur du point d'impôt :	CHF 97'976 (si le taux d'impôt augmente d'un point, la commune encaisse CHF 97'976 supplémentaire = CHF 51 par habitant)
	Nombre d'habitants :	1918 (augmentation de 4%)
	Investissements :	CHF 1,1 millions
	La marge d'auto-financement :	CHF 928'621 (une partie provient des revenus des immeubles communaux pour 36 % ; rentrée assurée)
	Degré d'autofinancement :	80 % (bon) = $\frac{\text{marge d'autofinancement}}{\text{Investissements}}$
	Plafond d'endettement :	18 millions fixé en début de législature, en fin 2023 est de 8,1 millions, ce qui représente des dettes brutes par habitants de CHF: 4231
	Retour péréquation	2,5 millions sur 2023, 24% des charges totales
Charges env 45%	Associations de communes	1,7 millions

Mme N. Pointet ajoute que la commune emploie 5 employés administratifs, 4 employés techniques et 1 apprenti de première année. L'indexation des salaires a été de 3 %. Elle invite les conseillers à regarder le reste des indicateurs présents dans le rapport de gestion, mais précise que certains indicateurs figureront à l'avenir en annexe des comptes. La commune de Jongny est majoritairement dans le vert, avec des finances saines. Cependant, le taux d'autofinancement est dans le rouge. Cet indicateur correspond au pourcentage disponible pour les financements. Le pourcentage pour cette année est de 9 %, alors qu'il est souhaitable qu'il avoisine les 20 %. L'année prochaine, il y a aura moins de retours de la péréquation. La syndique indique qu'elle est quelque peu inquiète pour l'avenir.

Le Président, M. Grégory Mischler, ouvre la discussion point par point. Seuls les chapitres où des questions ont été posées figurent ci-dessous.

Partie 4 : Environnement et urbanisme

M. A. Joye sollicite des éclaircissements sur une phrase du rapport de la Cogest concernant l'évacuation des eaux du Suchet, qui relèverait de la responsabilité du BTI. Il souhaite savoir, en cas de tempête similaire à celle survenue au cours des dernières 48 heures, qui prendrait en charge les éventuels dégâts.

M. J-L Sansonnens répond qu'il s'agit de collecteurs communaux. En cas de fort orage, les eaux se déverseraient sur la route cantonale. Il estime que ce n'est pas de la responsabilité du BTI.

M. A. Joye estime que la formulation utilisée par la Cogest est ambiguë et demande à un membre de la commission de gestion de clarifier cette tournure.

Mme M-O. Gubler répond de mémoire que c'est le BTI qui s'assure de l'écoulement de l'eau.

Partie 5 : École-formation, accueil petite enfance

Mme C. Murisier apporte une correction à la page 59 : il ne s'agit pas du rapport de gestion complet de l'Asicc, celui-ci se trouve sur le site : <https://asicc.ch>.

Comptes 2023

Partie 5 : Instruction publique et cultes

Mme C. Ansermoz demande à quoi correspond l'augmentation de CHF 80'000 relative à la participation au réseau Lac.

Mme C. Murisier répond que lorsque le budget est établi, les chiffres ne sont pas encore connus ; il s'agit uniquement de projections. Elle précise que dès l'année prochaine, les communes du cercle auront leur propre réseau et que tout sera géré par l'asicc. Cette augmentation est due aux conventions inter-réseau. Elle prend en exemple un enfant qui déménage et qui quitte la commune, la participation au réseau court toujours.

M. G. Duriaux souhaite un éclaircissement sur le nombre d'entreprises et de personnes payant les ordures ménagères, comptes 43.42

Conseil Communal de Jongny
Mme C. Genovese répond que 1526 factures ont été envoyées aux habitants et 73 aux entreprises.

La parole n'étant plus demandée, Le Président M. Grégory Mischler passe au vote sur le préavis.

Le préavis n° 05/2024 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis municipal n° 06/2024 relatif à la rénovation de l'espace Bergère situé dans les locaux de l'ancienne poste de Jongny

Mme E. Pietrolungo donne lecture des conclusions de son rapport.

Le Président M. Grégory Mischler ouvre la discussion.

M. A. Joye souhaite tout d'abord remercier l'autrice du rapport pour sa grande qualité. Il comprend l'idée d'un projet global autour du bâtiment et de la place à l'arrière, mais il souligne que si le préavis est refusé en faveur d'un projet plus ambitieux, cela pourrait prendre entre 4 et 8 ans. Selon lui, pour bien faire les choses, il faudra un travail conséquent, bien plus que le préavis actuel. Il estime donc qu'il faut accepter ce préavis en partant du principe que « 1 tiens vaut mieux que 2 tu l'auras ». Il note que le préavis mentionne des allusions à des aménagements pour la place autour du futur collège, qui ne sont plus d'actualité. Il trouve qu'il est difficile d'avancer si les informations transmises sont régulièrement remises en question. Par conséquent, il pense qu'il faut accepter cette rénovation tout en veillant à ce que les éléments mis en place soient suffisamment durables pour ne pas être perdus lors d'une rénovation plus profonde du bâtiment.

M. Paquier trouve que l'association Jongny Solidaire fonctionne bien et qu'il faut la soutenir. Il a refusé ce préavis à contre-cœur parce que le vrai problème concerne les classes de Jongny, qui seraient impactées par la rénovation et ne pourraient plus pratiquer la rythmique. Il note qu'aucune solution alternative n'a été proposée et se demande s'il est légal de retirer une discipline scolaire en cours d'année par faute de locaux.

Mme C. Genovese répond qu'il n'a jamais été question de retirer la rythmique, mais de trouver une solution à Corsier. À ce propos, elle informe qu'elle a eu un contact avec la Directrice Mme Boden, qui a été en mesure de planifier le premier semestre en occupant la salle de gym de Jongny pour la gymnastique et la rythmique simultanément. Un consensus a donc été trouvé. Elle souligne l'importance de l'association pour la commune et invite les conseillers à se rendre aux mardis café. Pour les WC et la cuisine, il est important d'en avoir deux, car il y aura deux salles. Actuellement, il n'y a pas de vraie cuisine (seulement deux plaques de cuisson et un frigo). Elle reconnaît que les poubelles devant cette place peuvent être rebutantes, mais il n'y a pas d'autre possibilité. Le projet de l'école, comme initialement prévu, a dû être modifié.

M. Paquier revient sur la rythmique, disant qu'il n'a pas compris où cette discipline scolaire aurait lieu. Il demande également quelle est l'estimation de la durée des travaux.

Mme C. Genovese rappelle que la rythmique aura lieu dans la salle de gym de Jongny. Normalement, les travaux commenceront le plus rapidement possible. Si tout se passe bien, ils pourraient durer deux mois.

M. P. Wulliamoz déclare que le besoin pour les seniors n'est pas discutable et que le projet est bien pensé dans ce

sens. Par contre, il trouve que la deuxième partie du projet est plus floue. Il estime que si l'on fait un geste pour une partie de la population, on peut aussi penser aux autres. Est-ce vraiment utile de prévoir des bureaux ?

Mme C. Genovese répond qu'il ne s'agira pas de bureaux, mais de salle de conférence qui pourrait être louée. Le local aura plusieurs utilités, notamment pour les séances de préparation du conseil.

Mme E. Pietrolungo a des doutes sur la compatibilité entre la rythmique et la gym.

M. R. Leal évoque que Jongny n'est pas une cité dortoir. En effet, tous les mardis, une trentaine de personnes se retrouvent pour discuter, jouer, boire le café. Une fois par mois, une partie des seniors mangent ensemble. Dans cette salle, le service social vient également apporter ses services à toute la population. Les travaux dureront deux mois. Cette salle est prévue pour toute la population, y compris pour les conseillers. Selon lui, retenir le préavis signifie ralentir la vie de la commune.

M. Loup revient sur les infiltrations et aimerait savoir si le projet de rénovation a prévu de remédier à ce problème.

Mme C. Genovese informe que l'infiltration d'eau se trouve au fond de la salle. Celle-ci provient de la dalle du haut. Lors de la rénovation de la marquise, il est prévu une intervention pour pallier ce problème.

Mme E. Pietrolungo souhaite dire que le sujet du préavis était complexe et a nécessité beaucoup de discussions. Proposer le refus n'est pas synonyme de refus de proposer quelque chose pour Jongny Solidaire. Toutefois, au regard des éléments dont disposait la commission, il n'était pas possible pour les membres de proposer une autre conclusion.

M. A. Joye, pour conclure, rappelle que les locaux ne sont pas seulement pour Jongny Solidaire, mais doivent être vus bien comme un centre communautaire pour l'ensemble de la population.

Le Président M. Grégory Mischler clarifie le point 2 des conclusions en expliquant que normalement il n'est pas possible que la même commission puisse siéger si d'aventure le préavis était refusé et que la municipalité en proposait un nouveau.

La parole n'étant plus demandée, Le Président M. Grégory Mischler passe au vote sur le préavis.

Le préavis 06/2024 est accepté par 15 oui, 14 non et 3 abstentions

12. Préavis municipal n°07/2024 relatif à une demande de crédit pour des travaux de réfection de la couche de roulement du chemin de l'Etoile du Matin

M. A.Rey donne lecture des conclusions de son rapport.

Le Président M. Grégory Mischler ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote sur le préavis.

Le préavis n° 07/2024 est accepté à l'unanimité

13. Interpellation Pierrick Wulliamoz – Signature administrative

Compte tenu du fait, que l'interpellation de M. P. Wulliamoz est soutenue par 5 conseillers, Le Président M. Grégory Mischler invite l'interpellant à prendre la parole.

M. P. Wulliamoz explique sa décision de faire une interpellation, n'ayant pas reçu de réponse à son intervention lors de la dernière séance. Il rappelle les faits exposés en lisant son interpellation.

Mme N. Pointet souhaite donner une réponse en toute transparence, telle qu'elle fonctionne toujours. Elle revient sur la procédure qui conduit à l'octroi d'un permis de construire. Elle en fait un résumé global, la procédure complète est décrite sur le site du canton de Vaud. En premier lieu, il y a le dépôt de la demande du permis de construire auprès de l'administration communale. Cette demande est ensuite examinée par la commune. Puis la municipalité, décide de la mise à l'enquête. Le dossier est transmis au canton. Un avis d'enquête est publié dans les différents canaux légaux. Le délai de 30 jours court à partir du lendemain de la mise à l'enquête dans les avis officiels. Durant cette période, une opposition est possible. Vient ensuite l'examen par le canton qui envoie un retour à la municipalité avec des remarques. La commune décide ensuite d'octroyer ou non le permis de construire en attestant des dates de la mise à l'enquête.

La procédure peut donc être longue. Concernant l'objet de l'interpellation, l'enquête publique a duré du 27 février 2019 au 28 mars 2019. Lorsque l'administration a attesté des dates de l'enquête, elle a fait une rature, d'où la présence du typ-ex, mais Mme Pointet affirme, que l'administration n'a pas changé les dates. Dans cette affaire, il y a eu encore un moratoire cantonal qui a eu lieu du 9 avril 2019 au 20 mai 2021. Le retour du canton est arrivé à la fin du moratoire, le 1 avril 2022. Il a fallu lever les oppositions et la municipalité a pris la décision d'accorder le permis de construire le 23 avril 2022. A cette date, Mme N. Pointet, syndique et M. K.Bijan secrétaire municipal ont signé le document, étant les seuls habilités à le faire. Par leur signature, ils ont attesté de la date de la mise à l'enquête publique.

Elle termine en ajoutant que la municipalité a prêté serment pour garantir la totale légalité des procédures qu'elle réalise.

Le Président M. Grégory Mischler ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt le point 13.

14. Postulat Yves Forestier – Capsule vidéo / texte de présentation pour les élections

Avant de donner la parole au postulant, Le Président M. Grégory Mischler informe l'assemblée de la procédure concernant le dite préavis. L'assemblée ne vote pas sur le fond, mais sur la prise en considération et le renvoi de celle-ci à la municipalité.

M. Y. Forestier explique ses motivations. Il estime qu'il serait judicieux d'offrir aux candidats la possibilité de se présenter via une capsule multi média. Il estime que cela permettrait d'améliorer l'attractivité du conseil. Il déplore que lors d'un précédent conseil, une proposition de M. Ferrari soit restée sans réponse. Il demande à la municipalité d'étudier la possibilité d'inclure une plateforme multi-média où les futurs candidats pourraient s'ils le désirent déposer une capsule audio ou vidéo permettant de se présenter. Une telle possibilité n'exclue aucunement la possibilité de se présenter de manière écrite uniquement. Il laisse la municipalité définir des diverses modalités (durée de la vidéo).

Le Président M. Grégory Mischler donne la parole à la municipalité.

Mme N. Pointet informe que selon la loi sur l'exercice des droits politiques, la municipalité est responsable de la mise en place des élections. Sur le postulat, une réflexion peut être menée.

Le Président M. Grégory Mischler ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

La prise en considération du postulat Yves Forestier est acceptée par

26 oui, 2 non et 4 abstentions

15. Postulat Denise Yezid – Réflexion quant à la possibilité de construire une piscine couverte à Jongny financée partiellement par la commission CIEHL

Le Président M. Grégory Mischler rappelle que la procédure est identique au postulat précédent. Il donne la parole à Mme D. Yezid.

Mme D. Yezid informe qu'à la CIEHL il n'y a actuellement pas de projet prévu. Afin de continuer à encaisser de l'argent, l'association doit avoir des projets à financer. Elle souhaite évoquer les arguments suivants plaidants en faveur de la construction d'une piscine :

Conseil Communal de Jongny

1. Peu d'infrastructure sportive sur le cercle
2. 11 milles habitants dans les 4 communes du cercle : à Blonay-Saint Légier, la commune compte 12 mille habitants et bénéficie quant à elle d'une piscine.
3. Ordonnance fédérale qui impose aux établissements scolaires des cours de piscine
4. La piscine serait utilisée par toute une région ce qui désengorgerait la piscine de la Maladaire.
5. Dans les pays nordiques, les piscines sont maintenant construites selon des normes écologiques (panneau solaire, ventilation. Naturelle, système de récupération des eaux.)
6. Favoriser le sport, c'est impacter la santé des citoyens. Pour la commune de Jongny, cela permettrait de fédérer, de créer des liens sociaux.

Elle informe l'assemblée qu'elle a pris contact avec les Communes du cercle scolaire, l'accueil a été favorable. Elle a appris qu'une réflexion a déjà été menée.

Mme N. Pointet précise que CHF 3'000'000 sont déjà provisionnés au CIEHL pour un projet validé, la rénovation du 2M2C. Concernant les infrastructures sportives, la préoccupation est présente au sein de la municipalité depuis 2014 déjà. À cette époque, un rapport a été rédigé et réactualisé. Les besoins de piscine sont avérés mais soulèvent des problèmes non négligeables en termes de construction. Pour ce qui en est de la commune de Jongny, le projet de collège est déjà bien avancé. La construction d'une piscine, pour autant qu'elle puisse être intégrée, repousserait tout le projet. En outre, même une piscine, moderne et écologique, aura des coûts d'entretien conséquent qui devraient être assumées pratiquement en intégralité par la commune de Jongny. Pour elle, les coûts de fonctionnement seraient déficitaires.

Le Président M. Grégory Mischler ouvre la discussion.

Mme C. Murisier relève que cette construction amènerait des coûts de transports non négligeables. Actuellement, les transports sont prévus du haut vers le bas et non l'inverse. En jetant un œil sur les comptes de l'Asic, les conseillers peuvent voir les montants alloués actuellement au transport des écoliers.

M. Loup s'interroge sur l'emplacement de la piscine

M. J-L Sansonnens répond qu'effectivement il n'y a pas de terrain à disposition pour y mettre une piscine.

La parole n'étant pas demandée, Le Président M. Grégory Mischler passe au vote.

La prise en considération du postulat Denise Yesid est acceptée par

15 oui, 10 non et 7 abstentions

16. Communications éventuelles des délégués auprès des commissions permanentes

Il n'y a pas de communication

17. Divers et propositions individuelles

M. Paquier souhaite faire remarquer que l'envoi des documents pour le conseil n'est pas uniformisé. Certaine fois, il y a des pièces jointes, d'autres fois des pdf. Certains liens renvoient au SharePoint. De l'état de Vaud (l'employeur) de la secrétaire. Il ne trouve pas approprié de retrouver les documents par ce biais. La commune devrait avoir son propre SharePoint.

Mme C. Genovese souhaite relever la mise en place des tablettes sur les chaises et espère que les conseillers en sont satisfaits.

Le Président M. Grégory Mischler remercie le sergent Christian Hertzeisen, qui prend sa retraite.

Mme N. Pointet complète les remerciements par un discours mettant en avant l'excellent travail qu'il a fait, sa disponibilité, son sourire et son humour ont été fort apprécié. Elle lui souhaite une belle retraite méritée.

Le Président M. Grégory Mischler lève la séance

La séance est levée à 20h03

LE PRESIDENT



Grégory Mischler

LA SECRETAIRE



Sandrine Félix